

Commune de Donzenac

Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2015

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : M. Reliat

Absents excusés : S. Madrias, Y. Valadas, J-F. Chevreuil, D. Momot, V. Roux

Pouvoir de D. Momot à A. Conjat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2015.

Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016

Comme chaque année et conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

Contrat d'assurance statutaire du personnel 2016

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement pour l'année 2016 du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL (décès, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle) avec la CNP, et confie la gestion dudit contrat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze.

Avenant à la convention de prestation de service technique avec la CABB

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement pour trois ans de la convention de prestation de service technique conclue avec la CABB pour le petit entretien du Multiaccueil et du RAM (soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018) et autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour la fixation des attributions de compensation 2014-2015

M. le Maire expose que l'ALSH, qui relevait de la compétence de la Communauté de Communes des 3A, est désormais de compétence communale depuis le 1^{er} janvier 2014. Les comptes établis par la CAF conduisent à fixer le montant de l'attribution de compensation à 118 034,53 € / an, non révisable, ce montant venant majorer l'attribution de compensation initiale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Projet de zone industrielle à Escudier

M. le Maire présente les trois variantes du projet de création d'une zone économique et industrielle à Escudier et exprime sa préférence pour la variante n° 3 donnant la zone la plus étendue. En application de l'article L.123-13 du Code l'Urbanisme, étant donné que les changements considérés ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD, une révision simplifiée du PLU est rendue nécessaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de la procédure de révision simplifiée du PLU, -F. Sicard ne prend pas part au vote étant concerné par cette opération-.

Questions diverses

Politique de proximité

J. Fantou présente le nouveau mode de fonctionnement du restaurant scolaire, désormais organisé en self-service avec de petites tablées afin d'améliorer le confort des enfants pendant les repas, et de leur inculquer les gestes de tri des déchets alimentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Donzenac, le 11 décembre 2015

La Secrétaire de séance
M. Reliat

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,